

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 03 avril 2023

- Délibération n^o2023/32 examinée le 03 avril 2023 — Vote du Budget Primitif 2023 - Commune — Approuvée
- Délibération n^o2023/33 examinée le 03 avril 2023 — Vote du Budget Primitif 2023 – Chaufferie Bois — Approuvée
- Délibération n^o2023/34 examinée le 03 avril 2023 — Vote du Budget Primitif 2023 – Service des Eaux & Service Assainissement — Approuvée
- Délibération n^o2023/35 examinée le 03 avril 2023 — Travaux de voirie 2023 – Demande AD — Approuvée
- Délibération n^o2023/36 examinée le 03 avril 2023 — Programme de travaux forestiers 2023 — Approuvée
- Délibération n^o2023/37 examinée le 03 avril 2023 — Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 — Approuvée
- Délibération n^o2023/38 examinée le 03 avril 2023 — Taxe d'aménagement — Approuvée
- Délibération n^o2023/39 examinée le 03 avril 2023 — Création d'un emploi non permanent pour Accroissement temporaire d'activité – Agent Polyvalent — Approuvée
- Délibération n^o2023/40 examinée le 03 avril 2023 — Tarification Chauffage au Centre Socio-culturel — Approuvée
- Délibération n^o2023/41 examinée le 03 avril 2023 — Dépôt de garantie pour la location des salles communales — Approuvée
- Délibération n^o2023/42 examinée le 03 avril 2023 — Entretien des édifices culturels : demande de subventions — Approuvée
- Délibération n^o2023/43 examinée le 03 avril 2023 — Rétrocession d'une concession dans le cimetière communal de Presle (Carré 1 – N°1) — Approuvée

DEPARTEMENT
 Haute-Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Date de convocation :
 28.03.2023

Etaient présents : WEBER Frédéric, FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Date d'affichage :
 04.04.2023

Absents : CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

Le budget primitif 2023 de la Commune, résumé selon le tableau ci-dessous, est présenté en détail aux membres du Conseil Municipal.

OBJET :

 Vote du budget primitif 2023 - Commune

Fonctionnement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2023	TOTAL
Dépenses	0	0	635 963.00	635 963.00
Recettes	0	78 138.18	557 824.82	635 963.00

Investissement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2023	TOTAL
Dépenses	1 069 600.00	0	697 650.00	1 767 250.00
Recettes	874 640.00	49 293.64	843 316.36	1 767 250.00

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2023 de la Commune est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
 Le Maire.



DEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :
28.03.2023Date d'affichage :
04.04.2023

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Absents : CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

OBJET :Vote du budget primitif
2023 - Chaufferie Bois

Le budget primitif 2023 de la Chaufferie Bois, résumé selon le tableau ci-dessous, est présenté en détail aux membres du Conseil Municipal.

Fonctionnement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2023	TOTAL
Dépenses	0	0	68 492.00	68 492.00
Recettes	0	713.65	67 778.35	68 492.00

Investissement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2023	TOTAL
Dépenses	0	21 761.99	50 852.01	72 614.00
Recettes	0	0	72 614.00	72 614.00

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2023 de la Chaufferie Bois est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire.



DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Date de convocation :
28.03.2023

Absents : CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

Date d'affichage :
04.04.2023

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

Le budget primitif 2023 du Service des Eaux et le budget primitif 2023 du Service Assainissement, résumés selon les tableaux ci-dessous, sont présentés en détail aux membres du Conseil Municipal.

OBJET :

Vote du budget primitif 2023 – Service des Eaux et Service Assainissement

SERVICE DES EAUX :

Fonctionnement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2023	TOTAL
Dépenses	0	0	287 987.00	287 987.00
Recettes	0	145 078.98	142 908.32	287 987.00

Investissement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2023	TOTAL
Dépenses	19 000.00	0	787 958.00	806 958.00
Recettes	0	55 490.71	751 467.29	806 958.00

SERVICES ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2023	TOTAL
Dépenses	0	0	134 394.00	134 394.00
Recettes	0	78 047.51	56 346.49	134 394.00

Investissement	Restes à réaliser	Report	Prévision 2023	TOTAL
Dépenses	72 300.00	0	3 297 547.00	3 369 847.00
Recettes	0	298 801.25	3 071 045.75	3 369 847.00

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2023 du Service des Eaux et le budget primitif 2023 du Service Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Le Maire.



DEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :
28.03.2023Date d'affichage :
04.04.2023

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Absents : CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis proposés en vue de la réalisation des travaux de voirie 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de faire procéder aux travaux suivants :

- Réfection Voirie Rue Derrière l'Eglise
- Réfection Voirie Lieu-dit Les Grillardes
- Réfection Chemin des Manères
- Réparations localisées diverses
- Création d'un chemin pour accès nouvelle aire de jeux
- Signalétique et peintures diverses

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au titre de l'AD 2023 pour un montant estimatif de 40 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Le Maire



DEPARTEMENT
Haute-Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :
28.03.2023

Date d'affichage :
04.04.2023

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Absents : DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien) – CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert)

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

OBJET :

Programme de
travaux forestiers
2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les travaux forestiers retenus par la Commission Bois pour l'année 2023.

Le programme des travaux forestiers 2023 se découpe donc de la manière suivante, selon devis ONF :

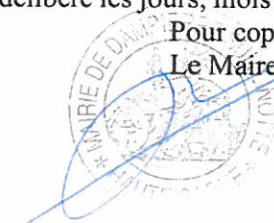
- Parcelles 37.j, 37.r, 38.r : Application de répulsif TRICO pour un montant HT de 2 187.50 €
- Parcelle 38.j : Nettoiement manuel en plein de jeune peuplement feuillu à 6-9 m + solde de la surface non travaillée en 2022 pour un montant HT de 1 318.10 €
- Parcelle 37.j : Nettoiement de Jeune Peuplement avec maintenance des cloisonnements pour un montant HT de 6 000.00 €
- Parcelle 29.j : Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements pour un montant HT de 10 010.00 €
- Parcelle 29.j : Application de répulsif TRICO pour un montant HT de 4 375.00 €
- Parcelles 24.af, 25.af, 48.ar : Fourniture de plaques de parcelle en aluminium pour un montant HT de 40.95 €
- Parcelle 9.r : Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur – végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre : diamètre moyen inférieur à 10 cm pour un montant HT de 4 575.00 €

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Pierre GRANGEOT, adjoint délégué à la Forêt, pour signer le devis relatif à ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire.



DEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Date de convocation :
28.03.2023

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Date d'affichage :
04.04.2023

Absents : CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

OBJET :

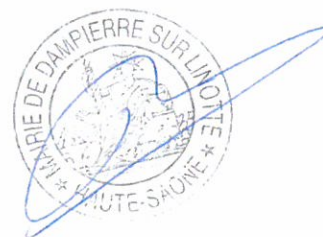
Vote des taux
d'imposition des
taxes directes locales
2023

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants pour 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36.30 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **29.44 %**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Le Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – FIGARD Sébastien – THOMASSIN Arnaud – MOUGENOT Isabelle – LAHACHE David – VIENNET Jean-Michel

Date de convocation :
28.03.2023

Absents : CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

Date d'affichage :
04.04.2023

Mme MOUGENOT Isabelle été nommée secrétaire.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

OBJET :

Taxe
d'aménagement

- décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire communal.
- décide, en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, d'exonérer totalement de cette taxe les abris de jardin d'une surface comprise entre 5 m² et 20 m².
- décide, en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, d'exonérer totalement de cette taxe les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40 m² lorsqu'ils sont réalisés en zone urbanisée en extension d'une construction existante.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible, sauf renonciation expresse. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Le Maire.



DEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel - FIGARD Sébastien – MOUGENOT Isabelle - MONNIOTTE-DARGENT Véronique

Absents : CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 27 février 2023 ayant le même objet.

- Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié par un surcroît de travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'Adjoint technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 mois allant du 1^{er} mai au 30 septembre 2023 inclus,
- Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié un surcroît de travaux sur bâtiments et en extérieur,
- Précise que l'agent sera recruté à temps complet, soit 35 heures, sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes :
 - ✓ Entretien des espaces verts et de la voirie
 - ✓ Maintenance Eau / Assainissement / Chauffage
 - ✓ Maintenance des locaux communaux
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 353 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

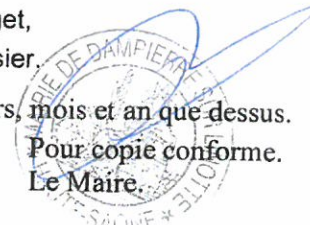
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Le Maire.

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :
28.03.2023Date d'affichage :
04.04.2023**OBJET :**

Création d'un emploi non permanent pour
Accroissement temporaire d'activité – Agent
Polyvalent



DEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :
28.03.2023Date d'affichage :
04.04.2023

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – MOUGENOT Isabelle – MONNIOTTE-DARGENT Véronique

Absents : CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

OBJET :Tarification
Chauffage au Centre
Socio-culturel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le chauffage au centre socio-culturel est facturé au forfait pendant la période de chauffe si utilisation par les locataires, le système de jauge de la cuve à fioul manquant de fiabilité.

Monsieur le Maire informe qu'un compteur de consommation vient d'être installé pour mesurer la quantité de fioul utilisée pour chaque location. Un relevé sera fait avant et après la location.

Ainsi, il est demandé aux Conseillers de se prononcer sur le tarif à appliquer pour l'utilisation du chauffage au Centre Socio-Culturel.

Monsieur le Maire propose le tarif de 1.30 € par litre consommé pour 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de facturer, à compter du 15 avril 2023, le prix du litre de fioul utilisé pour le chauffage, lors de la location du Centre Socio-Culturel, à 1.30 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Le Maire.



DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :
28.03.2023

Date d'affichage :
04.04.2023

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – MOUGENOT Isabelle – MONNIOTTE-DARGENT Véronique

Absents : CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

OBJET :

Dépôt de garantie
pour la location des
salles communales

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide, à compter du 15 avril 2023, de fixer le montant des cautions versées lors de la location des salles communales à 500 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Le Maire.



DEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – MENAGER Patrick – VIENNET Jean-Michel – FIGARD Sébastien – MOUGENOT Isabelle – MONNIOTTE-DARGENT Véronique

Absents : CONTET Franck (procuration à BRUN Hubert) – DURY Sébastien (procuration à FIGARD Sébastien)

Mme MOUGENOT Isabelle a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux d'entretien sur les Eglises de Presle et de Dampierre-sur-Linotte sont nécessaires, et notamment les travaux suivants :

- Eglise de Presle :
 - ✓ Réfection vitrail et verrière extérieure
 - ✓ Accès à la nacelle
 - ✓ Remplacement de la partie cintrée des abats sons
- Eglise de Dampierre-sur-Linotte :
 - ✓ Réfection vitrail et verrière extérieure

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** que soient réalisés les travaux énumérés ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les subventions comme suit :
 - Montant subventionnable HT : **3 911.00 €**
 - Subvention sollicitées (nature et montant) :
 - . auprès du Conseil Départemental : **1 173.30 € (30 %)**
 - Financement par la Commune :
 - . autofinancement : **2 737.70 €**
 - **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers correspondants et à signer tout document relatif à cette affaire ;
 - **PRECISE** que, dans le cas où le montant des subventions attribuées seraient inférieurs aux montants sollicités, la commune autofinancera le projet

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire.



Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation :
28.03.2023

Date d'affichage :
04.04.2023

OBJET :

Entretien des édifices
cultuels : demande de
subventions